



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Budget primitif 2024 : centre médico-psycho-pédagogique
départemental (CMPPD).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le budget primitif (BP) du centre médico-psycho-pédagogique départemental (C.M.P.P.D) pour l'exercice 2024 présente les données suivantes :

Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol. (%)	Evol. (K€)
Recettes	2 426,3	2 546,8	5,0 %	120,6
Fonctionnement	2 426,3	2 546,8	5,0 %	120,6
Investissement	-	-	ns	-
Dépenses	2 426,3	2 546,8	5,0 %	120,6
Fonctionnement	2 422,6	2 542,9	5,0 %	120,4
Investissement	3,7	3,9	5,4 %	0,2

Crédits réels, chiffres exprimés en milliers d'euros

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 présente une hausse de ses dépenses de plus de 120 K€ eu égard aux objectifs d'activité fixés.

1 – La situation des recettes

Les recettes réelles du budget annexe du CMPPD sont en progression de près de 5 %.

Ainsi, concernant les recettes réelles de fonctionnement, le BP 2024 intègre une partie des résultats de l'exercice 2022, soit 153 979 €. Compte tenu de la reprise au BS 2023 (164 452 €), il restera donc à reprendre, au cours de

l'exercice 2024, 145 212,82 €.

Depuis la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS au 1^{er} janvier 2020, les produits de tarifications sont versés par dotation annuelle globalisée. La projection, quant à la dotation de l'exercice 2024, est évaluée à 2 324 491 €, soit le montant de la dotation 2023 (après déduction d'une fraction non reconductible de 132 256 €).

La dotation du budget général correspondant au remboursement de frais de personnel est portée à 67 000 €, en adéquation avec l'exécution 2022 et 2023.

2 – La situation des dépenses

L'augmentation du budget de fonctionnement est issue majoritairement des dépenses de personnel qui représentent 89 % du budget.

Cette prévision s'appuie sur la masse salariale avec la totalité de l'effectif budgété à temps plein en tenant compte des mesures statutaires (promotions et avancements d'échelon, revalorisation des rémunérations de certains contractuels, augmentation de 5 points d'indice, mesures Ségur, indemnité télétravail ...). Il intègre également des mesures salariales pour pallier les effets de l'inflation.

Ces prévisions budgétaires tiennent donc compte de la nécessité de disposer de ressources suffisantes au déploiement des actions à poursuivre dans le cadre du CPOM et de satisfaire aux demandes croissantes de suivis thérapeutiques rendus indispensables par les effets à long terme de la crise sanitaire. Toutefois, l'objectif d'économies de fonctionnement est poursuivi (charges d'exploitation en baisse de 10,8 %).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20231208-79749-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/12/2023 Date de réception préfecture : 12/12/2023
--

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-79749-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Budget primitif 2024 : centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi huit décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Mandy GRAILLON, Mme Nicole JOULIA à Mme Corinne CHABAUD, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Danielle MILON à M. Gérard GAZAY, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Henri PONS à Mme Marie-Pierre CALLET, M. Denis ROSSI à M. Lionel DE CALA, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT, M. Yves VIDAL à M. Jacky GERARD.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Budget primitif 2024 : centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 8 décembre 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe du Centre Médico-Psycho-Pédagogique départemental ;
- de préciser que ce budget primitif est adopté, comme pour le budget général, sans vote formel, par groupe, selon la maquette budgétaire M22.

Adopte à la majorité

Pour : 47

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 6

M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Abstentions : 3

Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE